# RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

1992

# TABLE DES MATIÈRES


I. INTRODUCTION 1

II. SURVOL DE LA RÉGION VISÉE 3

Évolution de la conjoncture économique 3
L'Europe orientale 3
La Russie et le reste de l'ex-Union soviétique 5

III. LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD) 8

Objectifs et avantages 8

Préoccupations liées à l'environnement 9

Démocratie pluraliste et pluralisme 10

Ressources de la BERD 10

(i) Ressources ordinaires en capital 10
(ii) Emprunts 11
(iii) Fonds de coopération technique 11

Prêts et investissements participatifs 11

IV. LA PARTICIPATION DU CANADA AU SEIN DE LA BERD 13

La représentation du Canada aux conseils exécutifs de la BERD 13

Faits saillants en 1992 13

Fonds souscrits et engagés 14

Les sommes prêtées par la BERD profitant aux entreprises canadiennes 15

Personnel canadien 16

V. CONCLUSION 17

ANNEXE

Tableau 1 : Le capital souscrit par les membres du G-7 dans la BERD 18

Tableau 2 : Prêts et investissements participatifs approuvés en 1992 19

# I. Introduction

Conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (BERD), le présent rapport passe en revue les activités de la BERD en 1992. La participation du Canada à cette institution a été autorisée en vertu de la loi susmentionnée, qui a été adoptée par la Chambre des communes le 21 janvier 1991.

La BERD, dont le siège social est situé à Londres, est la plus récente banque multilatérale de développement. Elle a pour objet de favoriser le développement économique et le progrès social dans les anciens pays communistes de l'Europe centrale et orientale [1]. Comme l'indiquent ses Statuts, la BERD a pour principal objectif de favoriser la transition vers des économies de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et orientale qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché.

La BERD fonctionne comme une banque de développement, sensiblement de la même façon que la Banque mondiale et les autres banques régionales de développement, qui répondent aux besoins de leurs régions respectives. Cependant, la BERD se distingue de ces banques sous trois aspects. **Premièrement**, elle met principalement l'accent sur le secteur privé. Sa charte précise qu'au moins 60 p. 100 des crédits qu'elle accorde doivent s'adresser soit à des entreprises du secteur privé, soit à des entreprises d'État qui mettent en oeuvre un programme devant permettre à des intérêts du secteur privé d'acquérir et de contrôler des entreprises. **Deuxièmement**, en raison de son mandat, la Banque cherche tout particulièrement à valoriser les institutions démocratiques et les droits de la personne dans les pays où elle exerce ses activités. **Troisièmement**, la BERD s'engage à protéger et à restaurer l'environnement.

La Banque consent des prêts et des garanties d'emprunt et effectue des investissements participatifs. Les activités de la BERD se divisent en opérations ordinaires et en opérations spéciales, selon la source de financement. Les opérations ordinaires sont financées au moyen des ressources ordinaires en capital de la Banque, qui sont constituées du capital souscrit de la Banque, de ses emprunts, du revenu provenant des prêts et des investissements participatifs ordinaires. Pour leur part, les opérations spéciales sont financées par des fonds spéciaux dont la Banque accepte l'inclusion dans un Fonds spécial, p. ex. l'aide technique. Le 25 juin 1991, le Conseil d'administration de la BERD a approuvé son premier prêt. Le 25 septembre 1991, la Banque a émis sa première obligation de 500 millions d'écus [2].

---

[1] Dans le présent rapport, les renvois à l'Europe centrale et orientale incluent aussi les pays de l'ex-URSS.

[2] Les chiffres figurant dans le présent rapport sont exprimés en unités monétaires européennes (ÉCU), l'unité de compte de toutes les opérations de la BERD. L'écu est un panier de devises, composé des montants fixes des devises des 12 États membres de la Communauté économique européenne (CEE). À la fin de 1992, l'écu valait 1,2109 $ US. En 1992, sa valeur a oscillé entre 1,207 $ US et 1,4557 $ US; elle s'est fixée en moyenne à 1,296 $ US.

Le lecteur trouvera des renseignements détaillés sur la BERD dans le Rapport annuel de 1991. Selon les prévisions, le Rapport annuel de 1992 sera émis à Londres, à l'occasion de la prochaine assemblée annuelle des gouverneurs de la Banque, du 26 au 27 avril 1993.

# II. Survol de la région visée

## Évolution de la conjoncture économique en Europe centrale et orientale

### Europe orientale

Les pays d'Europe orientale ont fait de grands progrès sur le plan des réformes devant mener à l'implantation d'une économie de marché. La plupart des pays ont mis en oeuvre des programmes de stabilisation en 1991, à l'exception de la Pologne, qui avait lancé son propre programme de réforme l'année précédente. Les gouvernements ont en majorité appliqué les mesures d'austérité énoncées dans ces programmes. Bon nombre des inconvénients liés à la planification centrale ont été éliminés grâce à libéralisation des prix et du commerce, à l'austérité monétaire et financière et à des réformes structurelles. Bien que la production ait chuté dans tous les pays en 1992, les perspectives en Pologne, en Hongrie et dans l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque (**RFTS**) sont plus encourageantes en 1993 en raison de l'épanouissement du secteur privé. Par contre, la Bulgarie et la Roumanie ont connu de fortes baisses de la production en 1991 et 1992; cette dernière a diminué de plus 10 p. 100 par rapport aux prévisions initiales. Le processus de réforme a été plus lent et plus ardu que prévu, ce qui a entraîné le chaos politique et des troubles sociaux. Nous sommes néanmoins portés à croire que les politiques de réforme constituent la base d'une économie de marché dans l'ensemble de l'Europe orientale quoique de nouveaux efforts devront être déployés dans chaque pays.

Plusieurs indicateurs laissent entrevoir que les politiques de stabilisation macro-économique commencent à porter fruits dans certains pays. En 1992, le taux d'inflation annuel s'est établi à 10 p. 100 dans l'ancienne RFTS, à 20 p. 100 en Hongrie et à 47 p. 100 en Pologne, comparativement à 90 et 200 p. 100 en Bulgarie et en Roumanie. Ces taux sont inférieurs à ceux de 1991 et ils devraient chuter dans tous les pays en 1993, sauf dans l'ancienne RFTS. Bien que la RFTS ait eu le plus de facilité à stabiliser les prix, sa récente dissolution pourrait avoir l'effet contraire : selon les prévisions, l'inflation augmentera et se situera à 20 p. 100 à la fin de 1993. Les écarts des taux d'inflation dans les pays d'Europe orientale découlent de différences au chapitre de la politique monétaire et de la conjoncture de départ. La politique monétaire de la Roumanie est plus relâchée en raison de la monétisation des arriérés interentreprises. Par contre, la Pologne et la Hongrie ont respecté leurs objectifs monétaires, ce qui leur a permis de maîtriser de façon remarquable les prévisions inflationnistes, plus particulièrement dans le cas de la Pologne où le taux d'inflation annuel a atteint en moyenne 600 p. 100 en 1990.

La maîtrise de l'inflation a permis aux pays de l'Europe orientale de libéraliser leurs secteurs externes. La Pologne, la Hongrie et l'ancienne RFTS ont rendu leurs monnaies convertibles pour les opérations du compte courant en les dévaluant de façon importante. Bien que les monnaies bulgares et roumaines ne soient pas encore convertibles, les taux de change officiels sont fixés sur un marché interbancaire local; par conséquent, ils tiennent au moins compte des forces du marché. Selon des données récentes, les déficits commerciaux se rétrécissent et, dans certains cas, des excédents ont été enregistrés après le passage à une économie de marché en 1991. Cette situation est attribuable aux effets de la dévaluation sur la concurrence et de la réorientation du commerce vers l'occident après l'effondrement du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) en 1991.

Les premières étapes de la stabilisation macro-économique ont été marquées dans la plupart des pays par un engagement portant non seulement sur le contrôle monétaire, mais aussi sur le contrôle budgétaire. La consolidation financière a montré des signes de faiblesse au cours de l'année écoulée, en raison des problèmes économiques liés au passage à une économie de marché et de la contraction plus importante que prévu de la production. La Pologne et la Hongrie ont déclaré des déficits financiers correspondant à 8 et 10 p. 100 du PIB, elles qui s'étaient fixé un objectif de 5 p. 100.

Bien qu'ils aient éprouvé de la difficulté à respecter leurs objectifs financiers, les pays de l'Europe orientale ont appliqué des réformes structurelles qui ont créé des conditions propices à l'épanouissement du secteur privé. (La Pologne, qui a lancé son programme de réforme un an avant les autres pays, a déclaré que la production industrielle a augmenté de 8 p. 100 en 1992.) Le rythme et le mode de privatisation sont différents d'un pays à l'autre. L'ancienne RFTS a lancé en 1992 un programme de privatisation par bon en vue de permettre au public de se porter acquéreur de grandes entreprises. En Hongrie, la privatisation est contrôlée par un organisme d'État qui est chargé de vendre de grandes entreprises à des acheteurs du secteur privé. La Roumanie a également appliqué un nouveau programme visant à éliminer les arriérés interentreprises, en vertu duquel les arriérés accumulés par des entreprises liées sont déduits. Ce programme devrait favoriser la privatisation d'entreprises d'État. La législation portant sur les programmes de privatisation a été retardée en Pologne et en Bulgarie en raison de l'incertitude politique qui y règne. En Pologne, la privatisation s'est effectuée en grande partie de façon fortuite, par vente d'entreprises qui n'étaient plus rentables.

Il convient de féliciter les pays de l'Europe orientale, et plus particulièrement la Pologne, la Hongrie et l'ancienne RFTS, de leurs efforts pour implanter des politiques de stabilisation macro-économique. La Bulgarie et la Roumanie doivent continuer d'appliquer des mesures d'austérité pour juguler l'inflation et éliminer les déséquilibres macro-économiques. Les progrès réalisés jusqu'à maintenant n'indiquent toutefois pas que le passage à une économie de

marché est terminé. Les pays d'Europe orientale doivent continuer d'appliquer des programmes de stabilisation macro-économique et des réformes structurelles. À cet égard, l'intimidant projet d'élimination du monopole exercé par les grandes entreprises d'État n'est pas entièrement en oeuvre, de sorte que l'activité dans le secteur privé relève presque essentiellement de petites et moyennes entreprises. Ce projet facilitera la réforme du secteur financier qui, jusqu'à présent, a été entravée par la difficulté à supprimer les prêts irrécouvrables du bilan des banques.

**La Russie et le reste de l'ex-Union soviétique**

Les progrès réalisés au chapitre de la stabilisation et de la réforme de l'économie ont été plus lents en Russie et dans les autres anciennes républiques soviétiques, malgré un bon départ au début de 1992. En janvier 1992, la plupart des prix ont été libéralisés dans l'ensemble du territoire de l'ex-Union soviétique. Au cours du premier semestre, la Russie a eu recours à des politiques macro-économiques relativement restrictives, elle a lancé un vaste programme de libéralisation commerciale et elle a unifié les marchés de change, ce qui a suscité une période de stabilité monétaire. Le taux d'inflation mensuel a été ramené sous la barre des 10 p. 100 au milieu de l'été, la valeur du rouble s'est stabilisée et le troc et l'activité sur le marché noir ont enregistré un net recul. En août, les autorités russes ont signé un premier accord de crédit par tranches avec le FMI. En outre, la croissance de l'activité dans le secteur privé, qui n'est presque jamais mesurée, et la réaction positive de l'offre à la libéralisation des prix ont compensé en partie la chute de la production qu'a connue l'industrie lourde pendant toute l'année. La croissance du secteur privé a néanmoins été limitée par les lents progrès de la privatisation et l'accumulation des ressources humaines et des facteurs de production matériels des entreprises d'État.

Les réformes en vue d'implanter une économie de marché ont perdu de la vitesse et, dans certains cas, se sont renversées au deuxième semestre de 1992. Une impasse politique entre le gouvernement réformiste du président Eltsine et les députés conservateurs au parlement de la Russie au sujet de la nature des réformes a mené à d'importants écarts au chapitre des politiques. Soumis à des pressions sans cesse croissantes, le gouvernement russe a accordé à ses adversaires des concessions prenant la forme de subventions massives à des entreprises d'État, ce qui a entraîné une importante détérioration de l'équilibre financier et le maintien de la production dans les entreprises déficitaires, puis l'accumulation de marchandises superflues. En outre, le changement de président à la Banque centrale de Russie (en juillet 1992) a marqué le retour à une politique monétaire «relâchée». Le nouveau président a tenté de stimuler la production industrielle en appliquant une politique de croissance monétaire rapide. L'explosion de la croissance monétaire qui a suivi a accéléré l'inflation mensuelle à un niveau se rapprochant de l'hyperinflation, a fait chuter le rouble et a suscité une fuite généralisée de capitaux. Par conséquent, les objectifs en matière de rendement

macro-économique énoncés dans l'accord du FMI n'ont pas été atteints, et ce, dans une large mesure. Bien que les autorités russes aient appuyé un autre vaste programme de stabilisation au début de 1993, le déroulement de la réforme économique dépendra en grande partie du règlement de l'actuelle impasse politique. Il convient toutefois de noter que même si un vaste programme de stabilisation est appliqué, il faudra mettre plusieurs décennies pour achever le processus de transition en raison de son envergure et de sa complexité.

L'Ukraine et le Bélarus accusent un important retard sur la Russie pour ce qui est du passage à une économie de marché. Le processus de réforme et de stabilisation économiques vient à peine de s'amorcer en Ukraine et au Bélarus, mais les perspectives sont bien moins encourageantes en Ukraine. La désorganisation et l'instabilité économiques ont été beaucoup plus marquées dans ce pays qu'en Russie. Bien que les abondantes réserves de ressources naturelles (plus particulièrement des minéraux) et de produits agricoles aient pu satisfaire à un niveau de consommation plus élevé que dans les anciennes républiques soviétiques, le piétinement des réformes structurelles et l'application de politiques macro-économiques relâchées pendant toute l'année 1992 ont accentué la contraction de l'activité économique liée à l'abolition de la planification centrale. À la fin du troisième trimestre de 1992, l'inflation mensuelle avait atteint des taux hyperinflationnistes et le déficit budgétaire avait monté en flèche pour s'établir à 44 p. 100 du PIB. La valeur de l'unité monétaire provisoire du pays, le karbovenet, a donc dégringolé par rapport au rouble et à d'autres monnaies fortes.

Les perspectives économiques sont également peu reluisantes pour la Moldavie, qui a subi les contrecoups de la récente escalade des hostilités dans la région du Trans-Dniester et de la grave désorganisation de l'activité économique intérieure qui a suivi.

Compte tenu de leur pauvreté en ressources énergétiques et de la récente décision d'appliquer des prix mondiaux à leurs importations d'énergie, les États baltes ont été durement touchés par la détérioration des termes de l'échange, c'est-à-dire l'écart entre le prix obtenu pour les marchandises exportées et le prix versé pour les marchandises importées. Selon le FMI, la production régionale dans les États baltes a chuté de 25 à 28 p. 100 en 1992. Les progrès réalisés au chapitre de la politique de stabilisation macro-économique et des réformes structurelles sont toutefois encourageants. Chacun des États baltes a réussi à appliquer des politiques monétaires et financières relativement rigoureuses. Ils ont donc tous lancé leurs propres monnaies nationales. En outre, la valeur en bourse des monnaies de ces États — plus particulièrement de la kroon estonienne, dont la valeur est fixée par rapport au mark allemand — a monté en flèche par rapport à celle du rouble depuis leur création. La Lituanie et l'Estonie ont également fait des progrès importants au plan de la privatisation.

Les perspectives économiques sont peu encourageantes dans les républiques d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, au sud du Caucase. En plus de devoir composer avec d'importantes fluctuations des termes de l'échange liées à la libéralisation des prix et à la rupture du système de paiement de l'ex-Union soviétique, chacune de ces républiques a subi les effets de l'escalade des hostilités dans la région. Le FMI prévoit que la production diminuera d'au moins 35 p. 100 en 1992. Les politiques macro-économiques, qui étaient relativement rigoureuses au premier semestre de 1992, ont été assouplies par la suite. En réaction à l'évolution de la situation monétaire en Russie et en Ukraine, la Géorgie et l'Azerbaïdjan ont élaboré des plans en vue d'implanter leurs propres monnaies nationales. À l'exception de l'Arménie, qui a privatisé plus de 90 p. 100 des terres agricoles, les réformes structurelles s'effectuent beaucoup plus lentement dans le Caucase qu'en Russie.

Les cinq États d'Asie centrale accusent également un important retard sur la Russie pour ce qui est de la mise en oeuvre des réformes structurelles fondamentales. Bien que les politiques monétaires et financières soient demeurées rigoureuses dans la plupart des États d'Asie centrale en 1992, les prix pratiqués dans plus d'une de ces républiques demeurent contrôlés. En outre, sauf au Kazakhstan et au Kirghizistan, aucun plan de privatisation n'a encore été mis en oeuvre et aucune réforme institutionnelle n'a été amorcée. Le niveau de vie de plusieurs républiques d'Asie centrale a toutefois connu une baisse moins marquée que celui des autres États de l'ex-Union soviétique à cause des réserves d'énergie relativement abondantes dans ces pays.

# III. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

## Objectifs et avantages

Le principal objectif de la BERD consiste à favoriser la transition vers la démocratie et l'économie de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et orientale. En raison de son mandat, la Banque cherche tout particulièrement à valoriser les institutions démocratiques et les droits de la personne dans les pays où elle exerce ses activités.

La Banque joue le rôle unique d'une banque d'affaires et d'une banque de développement. Sa charte précise qu'au moins 60 p. 100 des crédits qu'elle accorde doivent s'adresser soit à des entreprises du secteur privé, soit à des entreprises d'État qui mettent en oeuvre un programme devant permettre à des intérêts du secteur privé d'acquérir et de contrôler des entreprises. Cependant, elle dispose d'une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 avril 1993, pour respecter cet objectif de 60 p. 100. Cette période de grâce a pour but de lui permettre d'appuyer dès le départ des projets d'infrastructure du secteur public conçus pour faciliter le développement du secteur privé, compte tenu du fait qu'il serait difficile de trouver des projets privés admissibles au cours des premières années.

La Banque offre toute une gamme de mécanismes de financement fondés sur le marché plutôt que sur des subventions ou des concessions, notamment :

- des prêts d'une échéance maximale de 10 ans pour des entreprises commerciales et de 15 ans pour des projets d'infrastructure publique;

- des investissements participatifs;

- des garanties. (Cependant, la Banque n'émet pas de garanties portant sur des crédits à l'exportation et ne souscrit pas de polices d'assurance.)

La BERD compte deux services des opérations : les opérations de banque d'affaires et les opérations de banque de développement. Le groupe des opérations de banque d'affaires est chargé du financement d'entreprises privées ou «privatisables» dans le secteur concurrentiel. La section des opérations de banque de développement s'occupe principalement de projets d'infrastructure matérielle ou financière dans le secteur public. D'autres services de la Banque appuient les deux services des opérations. Par exemple, la sous-section politique se tient au

courant des événements politiques dans les pays où la Banque exerce ses activités et elle collabore étroitement avec les services des opérations aux fins de la mise en oeuvre du volet politique du mandat de la Banque.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Banque collabore étroitement avec tous ses membres et des organismes internationaux, comme le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et les agences et organismes des Nations Unies (ONU).

Le Canada tire profit de son adhésion à la BERD, un participant de plus en plus important dans le développement du secteur privé dans une région dominée par des décennies d'étatisme inefficace. En plus de participer à la valorisation du développement du secteur privé, des droits de la personne et de la démocratie dans les pays d'Europe orientale, le Canada prend part aux travaux de la Banque, ce qui lui donne un droit de regard sur les principales décisions stratégiques qui influent sur la région.

La passage progressif à une économie de marché en Europe orientale se traduira inévitablement par un assainissement de l'économie mondiale. Selon les prévisions, les débouchés commerciaux mondiaux augmenteront au fil des ans et la Banque jouera un rôle utile d'intermédiaire pour aider les entreprises canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés.

## Préoccupations liées à l'environnement

En vertu de ses Statuts, la Banque doit favoriser, dans toute la gamme de ses activités, le développement durable et soucieux de l'environnement. Les préoccupations liées à l'environnement sont intégrées à toutes les étapes du processus de préparation et d'approbation des projets. Bon nombre des activités de la Banque portent sur des projets axés spécifiquement sur l'environnement. Le total des placements en infrastructure approuvés par la Banque ou qui en sont à un stade avancé de la préparation, et qui permettraient d'améliorer la qualité de l'environnement, dépasse 1,3 milliard d'écus; de cette somme, la Banque prévoit de fournir environ 500 millions d'écus.

La valeur totale des ressources de coopération technique fournies par des pays membres non emprunteurs, gérées par la Banque et consacrées à des activités liées à l'environnement s'élève à environ 20 millions d'écus. Ces ressources sont en partie destinées à la préparation de projets particuliers dans le domaine de l'environnement. Ces fonds ont également pour but d'appuyer un important projet d'examen des questions relatives à l'harmonisation des normes et lois touchant l'environnement dans les pays d'Europe orientale et occidentale. Ce

projet permettra de produire un guide de l'investisseur sur l'état d'avancement des normes concernant les émanations et les produits, un guide sur les normes environnementales liées aux produits qui influent sur le commerce et des analyses stratégiques des répercussions de l'harmonisation sur les plans de l'économie et des institutions.

**Démocratie pluraliste et pluralisme**

La Banque surveille les progrès réalisés en vue de l'implantation de la démocratie pluraliste dans chacun des pays où elle exerce ses activités pour faire en sorte que ces pays respectent son mandat et qu'ils cherchent à valoriser les droits civils, politiques et économiques. Les droits politiques comprennent, entre autres, le droit à la vie et à l'intégrité corporelle, la protection contre l'arrestation et la détention arbitraires, la liberté de pensée, d'expression et d'association, le droit de participer à des activités politiques et le respect des résultats d'élection. Si un pays visé applique des politiques incompatibles avec le mandat de la Banque, cette dernière peut y retarder, restreindre ou suspendre une partie ou la totalité de ses activités. Par exemple, en raison du conflit qui sévit dans l'ex-Yougoslavie depuis les déclarations d'indépendance des républiques de la Slovénie et de la Croatie en juin 1991, aucune opération de financement dans l'ex-Yougoslavie n'avait été approuvée par le Conseil d'administration de la BERD au 31 décembre 1992.

**Ressources de la BERD**

Les activités de la Banque se divisent en opérations ordinaires et en opérations spéciales, selon la source de financement :

(i) **Ressources ordinaires en capital**

Le capital social autorisé de la Banque est de 10 milliards d'écus (environ 12 milliards de dollars US), divisé en tranches d'un million d'actions. La quasi-totalité du capital social autorisé a été souscrite (voir le tableau 1). Le capital social autorisé comprend des actions libérées et du capital sujet à appel, dans une proportion de trois à sept. Le capital sujet à appel, qui s'élève à 7 milliards d'écus, n'est exigible que s'il est requis pour permettre à la Banque de respecter ses engagements, qui prennent en grande partie la forme d'obligations.

Sur le montant du capital social autorisé de la Banque, 3 milliards d'écus, soit 30 p. 100, doivent être versés par les actionnaires en devises fortes, en versements annuels égaux, répartis sur cinq ans, la moitié en billets à ordre et le reste au comptant. À la fin de 1992, sur le capital social souscrit de la Banque (9,88 milliards d'écus), 1,2 milliard d'écus avaient déjà été versés. Le solde du

capital social autorisé, soit 1,8 milliard d'écus, sera versé au cours des trois prochaines années.

(ii) **Emprunts**

En mars 1992, le Conseil d'administration a approuvé un programme d'emprunt d'une valeur de 900 millions d'écus pour l'année, et la Banque a emprunté l'équivalent de 865 millions d'écus en 13 opérations. L'encours des emprunts de la Banque à la fin de 1992 totalisait 1,365 milliards d'écus, l'échéance moyenne des emprunts étant de 6,2 ans à un coût moyen équivalant au TIOL moins 34,2 points de base. L'agence internationale de cotation des obligations Standard and Poor's a attribué des cotes AAA à long terme et A-1+ à court terme aux émissions de titres de créance de la BERD, compte tenu du rapport élevé de capitalisation de la Banque. L'agence de cotation Moody's a aussi attribué une cote AAA.

(iii) **Fonds d'aide et de coopération techniques**

Les fonds de coopération sont des subventions que des donateurs bilatéraux versent pour des activités d'aide technique et qui sont administrées par la Banque pour la préparation, le financement et la mise en oeuvre de projets. Au cours de l'année écoulée, la Banque a signé 15 nouvelles ententes avec des donateurs bilatéraux dans le cadre du Fonds de coopération, y compris à l'égard d'une contribution d'un million de dollars canadiens au Fonds de coopération technique. En outre, cinq fonds bilatéraux ont été regarnis en 1992. Au 31 décembre 1992, la Banque avait conclu 26 ententes bilatérales d'une valeur totale d'environ 101,9 millions d'écus.

**Prêts et investissements participatifs**

En 1992, le Conseil d'administration a approuvé 55 projets d'investissement dans des pays où la Banque exerce ses activités, ce qui porte à 71 le nombre total de projets approuvés depuis la création de la Banque. Les engagements prenant la forme de prêts et d'investissements participatifs totalisent 1,23 milliard d'écus (environ 1,48 milliard de dollars US), c'est-à-dire 41 prêts d'une valeur globale de 1,059 millions d'écus, 12 investissements participatifs totalisant 126 millions d'écus et deux lignes de crédit d'agence représentant 41,4 millions d'écus. Certains projets avaient pour but d'améliorer l'infrastructure, notamment dans les domaines des télécommunications et de l'énergie. (Pour plus de détails sur les projets de financement approuvés, se reporter au tableau 2.)

En 1992, les projets de la Banque visaient un vaste territoire, y compris les nouveaux États membres. À la fin de l'année, les engagements étaient répartis comme suit : Pologne, 32,9 p. 100; Hongrie, 12,3 p. 100; RFTS, 12 p. 100; Fédération russe, 9 p. 100; Bulgarie, 8,8 p. 100; Roumanie, 6,6 p. 100; Estonie, 3,4 p. 100; Lituanie, 3,1 p. 100; Lettonie, 2,6 p. 100, Bélarus, 2,6 p. 100; Albanie, 0,7 p. 100; Ukraine, 0,3 p. 100. Une tranche supplémentaire de 5,7 p. 100 portait sur des projets régionaux.

À la fin de 1992, des 71 projets de financement approuvés, 36 accords totalisant 1 milliard d'écus avaient été signés et des débours de 145,5 millions d'écus avaient été effectués à l'égard de 18 projets.

Outre les ressources ordinaires de la Banque, 260 projets de coopération technique totalisant 79,3 millions d'écus ont été approuvés en 1991 et 1992; de cette somme, 16 millions d'écus ont été versés. Ces opérations ont été financées par des fonds bilatéraux de coopération en vue de la réalisation d'activités dans les domaines de l'environnement, des finances et de la privatisation.

# IV. La participation du Canada au sein de la BERD

## La représentation du Canada au sein des conseils exécutifs de la BERD

L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs; chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. M. Donald F. Mazankowski, Vice-premier ministre et ministre des Finances, est le gouverneur du Canada, et M. Reid Morden, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est le gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration, qui compte 23 membres, est chargé des activités générales de la Banque. La charte de la BERD exige que les pays non européens élisent quatre directeurs. Par conséquent, le Canada, le troisième plus important pays non européen, après les États-Unis et le Japon, élit son propre directeur; à l'heure actuelle, il s'agit de M. Don McCutchan, qui agit également comme directeur pour le Maroc. En septembre 1992, M. David Horley a été nommé pour remplacer M. Robert Mackenzie comme directeur suppléant.

La participation du Canada à la discussion des questions abordées à la BERD est coordonnée par le ministère des Finances, en consultation avec Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. La Direction des finances et du commerce internationaux, du ministère des Finances, analyse des documents d'orientation et des programmes de prêts pour faire en sorte que les activités de la BERD respectent son mandat et qu'elles visent l'utilisation efficace de ses ressources. Outre le présent rapport, les fonctionnaires du Ministère font rapport au Parlement en comparaissant devant les comités parlementaires.

## Faits saillants en 1992

Parmi les principaux dossiers abordés par la BERD en 1992, mentionnons (i) l'élargissement de la représentation à la suite de la dissolution de deux États membres fondateurs, l'URSS et la Yougoslavie, (ii) le seuil des prêts au secteur privé et (iii) le programme spécial de restructuration.

**Élargissement de la représentation.** En 1992, la Banque a accueilli 16 nouveaux membres, tous des pays où elle exerce ses activités, ce qui porte à 56 le nombre de membres. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, dont la représentation à la Banque a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en 1991, ont rempli les formalités d'adhésion.

À la suite de la dissolution de l'ex-Union soviétique, les gouverneurs ont décidé que les actions détenues par l'URSS seraient partagées entre les 12 États qui lui ont succédé et que la Banque pourrait engager jusqu'à 40 p. 100

de ses ressources à l'égard de ces pays. À la fin de 1992, les 12 pays avaient rempli les formalités d'adhésion.

En octobre, les gouverneurs ont décidé de partager les 12 800 actions de l'ex-Yougoslavie entre les États qui lui ont succédé et ils ont accueilli la Slovénie comme membre de la Banque.

À la fin de 1992, la République fédérale tchèque et slovaque (RFTS) a été démantelée et remplacée par la République tchèque et par la République slovaque. En conséquence, les directeurs ont convenu de recommander aux gouverneurs, en 1993, d'accueillir ces deux États au sein de la Banque.

**Le seuil des prêts au secteur privé**. En vertu de ses Statuts, la Banque doit réserver au moins 60 p. 100 de ses crédits pour des prêts au secteur privé. Cependant, la Banque bénéficie d'une période de grâce de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 avril 1993, après laquelle ses engagements globaux devront respecter la règle des 60 p. 100. Malgré cette règle, on a noté une forte tendance vers les prêts au secteur public depuis la création de la Banque, en avril 1991. Les directeurs ont suivi de près l'évolution de ce dossier. À cet égard, ils ont approuvé en 1992 une méthodologie portant sur l'application du ratio des activités entre les secteurs privé et public.

**Le programme spécial de restructuration (PSR)**. Le président de la BERD a déposé, à la première Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque (à Budapest, les 13 et 14 avril 1992), une proposition prévoyant la mise en oeuvre d'un programme spécial de restructuration (PSR) d'une valeur de 1,5 milliard d'écus pour financer et exécuter d'importants projets de restructuration industrielle et de conversion militaire dans les pays emprunteurs. Cette proposition a été discutée et elle a été modifiée au cours de l'année en vue de l'application, en 1993, d'un programme pilote de développement du secteur privé et de privatisation dans le cadre des mécanismes et programmes actuels de la BERD.

## Fonds souscrits et engagés

La part du Canada au capital social de la BERD s'élève à 3,44 p. 100 du capital souscrit. Le Canada a souscrit 34 000 actions évaluées à 340 millions d'écus (l'équivalent de 396 783 400 $ US au taux de change convenu de 1,16701 $ US par écus); une somme représentant 30 p. 100 du capital souscrit, c'est-à-dire 119 035 020 $ US doit être versée sur cinq ans, à compter de 1991, d'où un solde exigible de 238 millions d'écus.

Un premier versement de 23 807 004 $ US a été effectué en 1991. Le deuxième, de même valeur, a été fait le 27 mai 1992, la moitié sous forme d'un

chèque de 11 903 502 $ US (14 317 532,21 $ CAN), le reste sous forme d'un billet de 11 903 502 $ US. À la suite d'une décision rendue par les directeurs, le 25 novembre 1991, au sujet de l'encaissement des billets futurs, seulement le tiers du dernier versement sous forme de billet, c'est-à-dire 3 967 834 $ US (équivalant à l'époque à 4 725 690,29 $ CAN), a été encaissé le 15 juin 1992.

En plus de souscrire au capital social de la Banque, le Canada a créé au sein de la Banque, le 24 janvier 1992, un Fonds canadien de coopération technique (FCCT) doté d'un million de dollars CAN. Ce fonds a pour principal objectif de retenir les services de Canadiens comme experts-conseils pour fournir à la Banque des services d'aide technique, de formation et de consultation. Le FCCT est géré avec le concours du Groupe de travail du Canada sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Deux projets totalisant 460 000 $ CAN ont été financés par le Fonds en 1992.

## Les sommes prêtées par la BERD profitent aux entreprises canadiennes

Outre l'objectif consistant à favoriser le développement d'un secteur privé vigoureux dans les pays d'Europe centrale et orientale grâce à des projets particuliers de banque d'affaires et de développement, la participation du Canada devrait inciter les milieux d'affaires à profiter des possibilités de financement qu'offre la Banque. Elle devrait en outre favoriser les rapports entre le secteur privé canadien et celui des pays membres.

Le Premier vice-président (Affaires) de la BERD, M. Ronald Freeman, est venu au Canada en mars 1992 pour rencontrer des gens d'affaires actifs en Europe orientale et centrale. Il a visité Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal. Au moment de sa visite, un seul projet profitant à une entreprise canadienne était examiné par la Banque. Depuis, d'autres projets canadiens se sont ajoutés à la liste et trois ont été approuvés en 1992.

La première demande canadienne soumise à la BERD avait trait au projet de la firme Sefri Construction International (Toronto) pour la conversion, au coût de 150 millions de dollars US, de l'Hotel Grand Royal, de Budapest en un complexe moderne comprenant un hôtel, des locaux à bureaux, des points de vente au détail et un stationnement. La Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC), de France, parraine conjointement le projet. L'aide financière de la BERD (d'une valeur approximative de 40 millions de dollars US) a été approuvée le 9 juin 1992. La Société financière internationale (SFI) a approuvé le versement d'une somme de 59,75 millions de dollars US, le 4 juin 1992, pour cofinancer le projet.

Le 17 novembre, les directeurs ont autorisé un prêt d'une valeur maximale de 10 millions de dollars US à Samotlor Pan-Canadian Fracmaster

Services dans le cadre d'un projet d'une valeur de 79 millions de dollars US pour faciliter la récupération du pétrole dans les puits situés en Sibérie occidentale, dans la Fédération russe. Il s'agit du premier projet du secteur pétrolier et gazier et du deuxième prêt de la BERD à une société canadienne. Le 16 décembre, les directeurs ont approuvé un prêt d'une valeur maximale de 20 millions de dollars US à Vasyugan Services, une coentreprise réunissant Canadian Fracmaster et deux associations de production pétrolière, aux fins du financement de l'achat de matériel et de fournitures de champ de pétrole pour faciliter la récupération du pétrole dans des puits situés dans la région de Tomsk, en Sibérie. Il s'agissait du deuxième projet de la Banque dans le secteur du pétrole et du gaz et du troisième prêt de la BERD à une société canadienne.

**Personnel canadien**

On dénombrait 21 ressortissants canadiens au sein du personnel de la BERD à la fin de 1992, c'est-à-dire 5,2 p. 100 des 388 postes de professionnels. Tous les ressortissants canadiens, sauf quatre, occupaient des postes de niveau supérieur dans le domaine des banques et de la gestion. En 1992, les Canadiens représentaient environ 5,5 p. 100 du personnel cadre et 4,4 p. 100 du personnel d'autres niveaux professionnels, comparativement à notre participation de 3,4 p. 100 au capital social de la BERD.

## V. Conclusion

L'aide de l'occident est essentielle pour garantir le succès du processus global de réforme amorcé par les pays de l'Europe orientale et centrale en vue de passer à une économie de marché. Les ressources privées liées au marché constituent l'élément fondamental du progrès durable. Presque deux ans après la création de la Banque, les événements survenus dans la région visée prouvent assurément la nécessité d'une telle institution. Le Canada complète et resserre ses liens économiques, financiers et politiques avec les pays de la région grâce à son association avec la BERD, qui joue un rôle de premier plan pour ce qui est de venir en aide à ces pays en cette difficile période de transition.

Il convient de féliciter la Banque pour la rapidité avec laquelle elle a progressé depuis qu'elle a amorcé ses travaux en avril 1991. Il est impressionnant de constater qu'il lui a fallu moins de trois mois après son ouverture pour effectuer sa première opération. En outre, la Banque a réussi à accumuler quelque 102 millions d'écus pour ses activités d'aide technique dans le but d'aider les pays bénéficiaires à passer à une économie de marché. Le Canada a été particulièrement heureux de s'associer à cet important projet en établissant un Fonds canadien de coopération technique d'une valeur d'un million de dollars CAN qui est géré par la Banque.

Aux fins de son adhésion à la Banque, le Canada s'est fixé les objectifs suivants :

- Appuyer l'engagement des pays d'Europe centrale et orientale à la démocratie pluraliste, à la règle du droit, au respect des droits de la personne et à l'économie de marché;

- Faciliter le passage à une économie de marché et favoriser l'initiative privée dans les pays d'Europe centrale et orientale;

- Promouvoir le progrès économique de ces pays et aider ces derniers à accroître leur compétitivité sur la scène internationale.

D'après les résultats des activités des 20 premiers mois, tout porte à croire que la Banque satisfait à toutes les attentes et que le Canada a respecté ses objectifs.

## Tableau 1: Capital souscrit
(en millions d'écus)

| | Capital sujet à appel | Capital versé | Capital total |
|---|---|---|---|
| **Pays bénéficiaires** [1] | 861 | 369 | 1 230 |
| **Pays du G-7** | | | |
| Canada | 238 | 102 | 340 |
| France | 596 | 256 | 852 |
| Allemagne | 596 | 256 | 852 |
| Italie | 596 | 256 | 852 |
| Japon | 596 | 256 | 852 |
| Royaume-Uni | 596 | 256 | 852 |
| États-Unis | 700 | 300 | 1 000 |
| Total - Pays du G-7 | 3 919 | 1 680 | 5 599 |
| **Autres pays non bénéficiaires** | 2 319 | 916 | 3 055 |
| **Actions non distribuées** | 81 | 35 | 116 |
| **Total** | 7 000 | 3 000 | 10 000 |

[1] Les actions souscrites initialement par l'URSS et la Yougoslavie sont réservées pour les États qui leur ont succédé. À la fin de 1992, 4 400 et 12 700 actions n'étaient respectivement pas encore allouées aux États faisant partie de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie.

## Tableau 2: LISTE DES PROJETS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1992

| Pays | Date d'approbation | Projet | Type | Fonds approuvés par la Banque (en millions d'écus) [3] |
|---|---|---|---|---|
| Pologne | 27 janvier | **Banque nationale de Pologne**<br>Prêt visant à financer la conception, l'aménagement, la construction et l'exploitation du centre bancaire de la BNP au centre-ville de Varsovie | Prêt | 27,09 |
| Pologne | 27 janvier | **Banque nationale de Pologne**<br>Capital-actions pour faciliter le financement de la conception, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation du centre bancaire de la BNP au centre-ville de Varsovie | Actions | 2,48 |
| Hongrie | 14 février | **Raba/General Motors**<br>Financement partiel de l'installation d'une usine perfectionnée de fabrication de moteurs et d'assemblage de voitures | Prêt | 63,92 |
| RFTS | 26 février | **Ceskoslovenske Aerolinie (CSA)**<br>Cofinancement du programme de remplacement et de modernisation du parc avions de la société | Actions | 20,80 |
| Bulgarie | 24 mars | **Projet énergétique Maritza East II**<br>Financement de l'achèvement de la construction d'une section de la centrale et participation au financement des installations de désulfuration | Prêt | 40,00 |
| Région | 24 mars | **Société Générale/BERD (LAEC)**<br>Pour les PME nationales dans des pays précis où la Société Générale compte des succursales ou des sociétés affiliées | Ligne de crédit | 20,75 |
| Pologne | 27 avril | **ABB Dolmel**<br>Agrandissement d'une usine de génératrices pour l'industrie du matériel de production de l'énergie | Prêt | 5,53 |
| Hongrie | 27 avril | **Fusion Investment Co Ltd**<br>Aménagement de restaurants Burger King en Hongrie et dans la RFTS sous forme de coentreprises avec des exploitants locaux | Actions | 2,98 |
| Pologne | 27 avril | **Ringnes/PUBREX (BCCB Ltd)**<br>Coentreprise entre un fabricant norvégien de boissons et une société de construction polonaise pour établir un réseau de distribution au détail | Prêt | 5,91 |
| Hongrie | 27 avril | **Westel Radiotelefon KTF**<br>Expansion du réseau national de télécommunications cellulaires mobiles | Prêt | 8,26 |
| Pologne | 26 mai | **Fonds d'investissement polonais privé**<br>Investissement dans des sociétés polonaises non inscrites à la bourse et qui présentent des possibilités de croissance, plus particulièrement dans la privatisation et la restructuration de PME | Actions | 39,10 |

[3] *Les prêts sont établis d'après le taux de change en vigueur au 31 décembre 1992. Les actions sont converties en écu au taux de change en vigueur à la date d'approbation.*

| Pays | Date d'approbation | Projet | Type | Fonds approuvés par la Banque (en millions d'écus) [3] |
|---|---|---|---|---|
| Hongrie | 9 juin | **Grand Hotel Royal**<br>Financement de la conception, de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation (par l'entremise de Holiday Inn) du Grand Hotel Royal comme immeuble mixte comprenant un hôtel, des locaux à bureaux et des points de vente au détail | Prêt | 29,15 |
| Roumanie | 29 juin | **Modernisation de l'usine pétrolière pilote**<br>Améliorer les activités de production de pétrole, jeter les bases de restructuration et moderniser les installations de R-D | Prêt | 22,71 |
| Hongrie | 3 juillet | **European Capital Development (ECD)**<br>Investissement dans le capital-actions de PME hongroises | Actions | 3,30 |
| Hongrie | 3 juillet | **European Corporate Finance (ECF)**<br>Faciliter la capitalisation initiale d'une banque de placements qui fournira aux sociétés des conseils sur leurs finances | Actions | 0,83 |
| Hongrie | 13 juillet | **Autoroute de rocade de Budapest**<br>Financement partiel de la construction d'une partie du réseau routier, et services d'experts-conseils | Prêt | 21.00 |
| Pologne | 13 juillet | **Projet d'habitation en Pologne**<br>Prêt visant à financer des projets de construction résidentielle exécutés par des promoteurs publics et privés | Prêt | 55,33 |
| Région | 13 juillet | **RZB/BERD (LAEC)** | Ligne de crédit | 20,65 |
| Pologne | 13 juillet | **Télécommunications à Varsovie**<br>Faciliter l'accès aux services de télécommunications dans la ville et en accroître l'efficience et la qualité | Prêt | 140,39 |
| Roumanie | 28 juillet | **Projet de développement agro-alimentaire**<br>La Banca Agricola consentira des prêts de second rang à des sociétés privées qui soumettront des projets d'investissement viables dans le secteur agro-alimentaire | Prêt | 57,81 |
| Bélarus | 28 juillet | **Télécomunications internationales au Bélarus**<br>Installations de communications internationales numériques, réseau de recouvrement pour les abonnés d'affaires à Minsk, et modernisation | Prêt | 32,03 |
| RFTS | 28 juillet | **Eurotel Bratislava**<br>Financement partiel de la construction d'un réseau de communications cellulaires et d'un réseau public commuté de données condensées pour la République slovaque | Prêt | 6,61 |
| RFTS | 28 juillet | **Eurotel Prague**<br>Financement partiel de la construction d'un réseau de communications cellulaires et d'un réseau public commuté de données condensées pour la République tchèque | Prêt | 9,08 |
| Région | 28 juillet | **Élargissement du réseau Eurovision**<br>Financement partiel de stations terriennes dans 15 pays pour leur permettre de se raccorder au réseau Eurovision par voie de satellite | Prêt | 7,43 |
| Bulgarie | 28 juillet | **(A) Eurovision Bulgarie** | Prêt | 0,83 |

| Pays | Date d'approbation | Projet | Type | Fonds approuvés par la Banque (en millions d'écus) [3] |
|---|---|---|---|---|
| Roumanie | 28 juillet | **(B) Eurovision Roumanie** | Prêt | 0,83 |
| Ukraine | 28 juillet | **(C) Eurovision Ukraine** | Prêt | 0,83 |
| Bulgarie | 7 septembre | **Télécommunications en Bulgarie**<br>Aménagement du réseau national par numérisation, renouvellement et accroissement du nombre de lignes, et mesures à court terme | Prêt | 32.00 |
| Pologne | 7 septembre | **Huta Warszawa-Lucchini**<br>Financement du coût de modernisation d'une aciérie, d'achat d'équipement neuf et de capitalisation du fonds de roulement | Prêt | 30.00 |
| Pologne | 11 septembre | **Konspol-BIS**<br>Construction et outillage d'une usine de transformation de la volaille produisant annuellement 20 000 tonnes | Prêt | 13,21 |
| Pologne | 11 septembre | **Legler Polonia**<br>Coentreprise entre le groupe italien Legler et des investisseurs italiens et polonais. Le prêt servira à financer la production de denim et de vêtements jeans à Lodz | Prêt | 12,39 |
| Estonie | 11 septembre | **Banque d'investissement d'Estonie**<br>Créée pour offrir des capitaux à moyen et long termes à des PME en Estonie | Actions | 1,50 |
| Russie | 11 septembre | **Banque de financement de projets en Russie**<br>Investissement de capitaux d'amorce pour établir une banque de financement de projets à Moscou | Actions | 2,56 |
| Russie | 11 septembre | **Banque de développement immobilier de Saint-Pétersbourg**<br>Rénovation de trois immeubles du centre-ville pour y aménager des locaux à bureaux et des points de vente au détail | Actions | 7,43 |
| Hongrie | 1er octobre | **Columbian Tiszai Koromgyarto Kft**<br>Construction, aménagement et exploitation d'une toute nouvelle usine de noir de carbone | Prêt | 7,43 |
| Russie | 12 octobre | **Macomnet**<br>Financement partiel de la construction d'un réseau à fibres optiques empruntant les tunnels de la ville | Prêt | 3,30 |
| Hongrie | 26 octobre | **PCA-Budafok**<br>Permettre à un producteur de carton recyclé de procéder à la remise à neuf et à l'amélioration de ses installations | Prêt | 5,78 |
| Pologne | 26 octobre | **Rockwool Poland Sp**<br>Coentreprise - prêt servant à financer la modernisation des chaînes de fabrication | Prêt | 6,14 |
| Région | 17 novembre | **Nouveau Fonds de l'Europe de l'Est**<br>Fonds d'investissement dans de grandes entreprises de la région | Actions | 20,64 |
| RFTS | 17 novembre | **Skoda Automobilova**<br>Participation au financement de la modernisation et de l'agrandissement de l'usine, de l'accroissement de la production et de la construction d'une usine | Prêt | 102,27 |

| Pays | Date d'approbation | Projet | Type | Fonds approuvés par la Banque (en millions d'écus) [3] |
|---|---|---|---|---|
| Lettonie | 17 novembre | **Projet énergétique d'urgence**<br>Réparations d'urgence aux installations d'alimentation en énergie, dans le but d'accroître l'efficience de l'approvisionnement et de l'utilisation finale | Prêt | 32,30 |
| Russie | 17 novembre | **Samotlor Pan-Canadian**<br>Achat de matériel et de fournitures de champ de pétrole pour accroître la récupération à partir des puits en place en Sibérie occidentale | Prêt | 8,26 |
| RFTS | 28 novembre | **CZ-Cagiva**<br>Financement de la restructuration d'une usine de motos, de pièces et de moteurs à Strakonice | Prêt | 8,39 |
| Bulgarie | 28 novembre | **Route de transport en commun de Bulgarie** | Prêt | 35,51 |
| Estonie | 28 novembre | **Investissement d'urgence dans le secteur énergétique**<br>Réparations d'urgence aux installations d'approvisionnement en électricité et de chauffage et accroissement de l'efficience énergétique | Prêt | 40,65 |
| Hongrie | 28 novembre | **Banque hongroise de commerce extérieur**<br>Financement de prêts à moyen terme en Hongrie | Actions | 7,67 |
| Albanie | 11 décembre | **Télécommunications en Albanie**<br>Modernisation et expansion du réseau de télécommunications | Prêt | 8,26 |
| Lituanie | 11 décembre | **Projet d'urgence dans le domaine de l'énergie**<br>Réparations d'urgence aux installations d'approvisionnement en électricité et de chauffage et accroissement de l'efficience énergétique | Prêt | 38,36 |
| Pologne | 15 décembre | **AmerBank**<br>Financement de projets d'investissement et de prêt dans des PME polonaises | Prêt | 16,52 |
| Pologne | 15 décembre | **Prime Food Sp z.o.o.**<br>Participation au financement de la construction d'un abattoir et d'installations de conditionnement de la viande | Prêt | 7,85 |
| Pologne | 15 décembre | **Huta Sandomierz-Pilkington**<br>Coentreprise visant à privatiser la plus importante entreprise de fabrication de verre en feuilles et à construire une usine de verre flotté | Prêt | 27,40 |
| Pologne | 15 décembre | **Huta Sandomierz-Pilkington** | Actions | 13,80 |
| Russie | 15 décembre | **Coentreprise Chernogorskoye**<br>Construction d'installations de production du pétrole et achat de matériel et de fournitures pour exploiter un champ de pétrole en Sibérie occidentale | Prêt | 33,03 |
| Russie | 15 décembre | **Coentreprise de services Vasyugan** | Prêt | 18,99 |
| Russie | 15 décembre | **Prêt pour la privatisation en Russie** | Prêt | 36,17 |
| Ukraine | 15 décembre | **Fonds de l'Ukraine**<br>Investissement dans des projets de capital de risque - PME | Actions | 2,89 |
| | | | Total : | 1 226,33 |